

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/261 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, aux championnats d'Alsace,
à l'association de la Maison Départementale des Sports du Bas-
Rhin et aux mercredis du sport

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 206 368,87 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération, selon la répartition suivante :

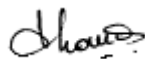
- 30 650,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 26 318,87 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 63 000,00 € au titre de l'aide à l'association de la Maison Départementale des Sports ;
- 86 400,00 € au titre des mercredis du sport.

L'aide de 63 000 € à l'association de la Maison Départementale des Sports correspond au solde de la subvention, telle que prévue dans le cadre de la convention établie avec l'association. L'association ayant déjà bénéficié d'un acompte de 70 000 €, l'aide totale à l'association sera de 133 000 €.

La commission permanente autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et l'association de la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin.

Cette convention est établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193901-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 06/07/15